



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

**L'Université Jean Monnet, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur accrédité par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, est réputée satisfaire aux exigences du référentiel qualité Qualiopi.**

Retrouvez nos arrêtés d'accréditation en suivant les liens suivants :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Special5/ESRS2227275A.htm>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2317852A>

Retrouvez-nous sur la liste publique des organismes de formation grâce à notre SIREN :

194 210 951

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>